

Guide CGT pour accompagner les collègues sans code de vote

L'administration aurait dû vous remettre en main propre un courrier (notice de vote) où est inscrit votre code personnel de vote pour voter.

Si vous n'avez pas eu ce courrier (ou ne l'avez pas gardé), il est encore possible de voter en recréant un code.



Entre le 1er et le 8 décembre - soit pendant l'ouverture du vote – vous pouvez régénérer un code de vote.

Pour cela, :

1/ vous vous connectez à votre [compte électeur](https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/accueil) ou <https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/accueil>

2/ et vous sélectionnez une demande de réassort :

Aide : [Tutoriel vidéo](https://prezi.com/v/view/3ApTdYk5kyyINKCMQMhi/) ou <https://prezi.com/v/view/3ApTdYk5kyyINKCMQMhi/>

Remarque importante : votre NUMEN est nécessaire demander un réassort

NUMEN signifie : **NUM**éro d'identification de l'Éducation **N**ationale. Il correspond à un identifiant unique et individuel attribué à chaque personnel de l'Éducation Nationale (titulaire, stagiaire mais aussi contractuel·le, AED, AESH...) pour sa gestion administrative et professionnelle. Chaque NUMEN se compose de 13 caractères, toujours en majuscules, qui ont tous une signification.

Si vous ne connaissez pas votre NUMEN, vous pouvez vous le procurer auprès :

- du secrétariat de votre établissement si vous exercez dans un établissement scolaire du 2nd degré public ou privé
- pour les AESH : gestionnaire académique en envoyant un mel à ce.dpne13-secretariat@ac-aix-marseille.fr Et pensez à nous mettre en copie : 13@cgteduc.fr

Pendant la période de vote, du 1er au 8 décembre, **l'assistance mise à disposition dans chaque académie** (appel téléphonique non surtaxé et adresse mail) prend en charge toutes les questions des électeurs aux horaires suivants :

- jeudi 1er décembre : 8h-20h
- vendredi 2 décembre, lundi 5 décembre, mardi 6 décembre et mercredi 7 décembre : 8h-20h
- samedi 3 décembre : 9h-17h
- dimanche 4 décembre : fermé
- jeudi 8 décembre 8h-17h30

Comment ?

Cellule de soutien téléphonique aux utilisateurs de la solution de vote électronique Aix Marseille :

06 15 45 05 35

Assistance en ligne : <http://assistance.ac-aix-marseille.fr/electionsprofessionnelles>